

L'honorable M. PATERSON : Oui, mais il les compile d'une manière un peu différente. Il reçoit des rapports de ses agents à l'étranger, mais n'a pas de département de statistique proprement dit.

M. SPROULE : Ce ministère se fait cependant voter un crédit destiné à des statisticiens.

L'honorable M. PATERSON : Son personnel est très peu nombreux.

M. BLAIN : A quelle époque fut nommé le premier officier qu'on a envoyé aux Etats-Unis ?

L'honorable M. PATERSON : Il y a bien des années. C'était avant mon arrivée au ministère.

M. BLAIN : Dans quel article du budget se trouvent compris les appointements de cet employé ?

L'honorable M. PATERSON : Ses appointements sont payés à même le crédit destiné au conseil des douanes.

M. BLAIN : Est-il classé parmi les inspecteurs ?

L'honorable M. PATERSON : Non, c'est un officier spécial. Sa nomination remonte au mois d'avril 1895; il a été admis dans le personnel permanent en 1899.

M. BLAIN : Faut-il attribuer cette augmentation à ce qu'il nous vient des Etats-Unis des marchandises estimées au-dessous de leur valeur réelle ?

L'honorable M. PATERSON : On s'est plaint de cela.

M. BLAIN : Le ministre n'a pas voulu en convenir l'année dernière.

L'honorable M. PATERSON : Il me semble que le débat de l'année dernière a porté sur les marchandises importées à la faveur du tarif différentiel. Malheureusement, nous avons constaté des cas de sous-estimation de marchandises importées des Etats-Unis.

M. BLAIN : De quelle sorte de marchandises ?

L'honorable M. PATERSON : De toute sorte, à l'exception peut-être des épiceries.

M. BLAIN : C'est pour cela, sans doute, que vous voulez avoir deux officiers de plus ?

L'honorable M. PATERSON : Nous voulons être mieux renseignés.

M. BLAIN : Ces employés que vous envoyez aux Etats-Unis adressent-ils leurs rapports directement au ministère ?

L'honorable M. PATERSON : Oui.

M. BLAIN : Tous les mois ?

L'honorable M. PATERSON : Presque tous les jours, et en cas de litige, on peut les envoyer en mission spéciale.

M. SPROULE.

M. BLAIN : Quelle partie du présent crédit est destinée aux douze inspecteurs et à leurs frais de déplacement ?

M. PATERSON : Appointements, \$26,350; dépenses, \$8,500.

M. CLANCY : A-t-on augmenté l'an dernier les appointements de certains employés ?

L'honorable M. PATERSON : Je ne crois pas. Nous avons nommé un nouveau sous-inspecteur, mais le montant de ses appointements nous sera remboursé par le ministère du Commerce. Il a eu mission de surveiller l'importation des machines destinées aux aciéries de Sydney, et dont une partie était passible de droits tandis que le reste était admis en franchise; il s'est familiarisé avec ce travail, et lorsque le ministère du Commerce fut chargé du paiement des primes, le ministre manifesta le désir d'avoir un fonctionnaire capable et bien au fait de la besogne. On a pensé que M. Russell était l'employé civil le plus apte à se charger de ce travail. Nous lui avons donc permis de travailler pour le compte du ministère du Commerce qui nous remboursera le montant de ses appointements.

M. INGRAM : Quel sera le chiffre de la dépense occasionnée par le Conseil des douanes et la compilation de la statistique, abstraction faite des autres services auxquels se rapporte le présent crédit ?

M. PATERSON : D'environ \$40,000 pour le Conseil des douanes, et de \$45,500 pour la statistique.

M. INGRAM : Je ne comprends pas pourquoi ces comptes sont tenus séparément. A la page F-3 du rapport de l'auditeur général, on trouve pour le bureau des douanes et le bureau de la statistique un crédit de \$59,510.49, et un autre de \$74,715 à la page F-34, soit, en tout, \$134,259.15. Dans quel but tient-on ces comptes séparément ?

L'honorable M. PATERSON : C'est le rapport de l'auditeur général que vous avez sous les yeux.

M. INGRAM : Je le sais; mais pourquoi ces comptes ne se suivent-ils pas au lieu d'être disséminés dans le rapport de l'auditeur général ?

L'honorable M. PATERSON : Le comptable dit que nos comptes et ceux du Conseil des douanes sont envoyés séparément à l'auditeur général.

M. INGRAM : Pourquoi ne les envoient pas en même temps afin qu'ils puissent se suivre dans le rapport de l'auditeur général ? A l'heure qu'il est, il est fort difficile de découvrir ce qui se passe.

L'honorable M. PATERSON : C'est ainsi que l'inscrit l'auditeur général. Un grand nombre d'employés, dont les appointements sont compris dans le crédit destiné au bu-